

INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions **obligatoires** d'expédition des prélèvements vétérinaires

- Envoi de l'échantillon dans un double emballage étanche et isotherme avec une réserve de froid suivant les conditions obligatoires d'envoi de matériel infectieux. **Le plus tôt possible après la mort de l'animal.**
Informations sur <http://www.pasteur.fr/fr/sante/centres-nationaux-referance/envoi-materiel-biologique>
- Compléter **lisiblement** et **joindre obligatoirement** la fiche de renseignements avec le prélèvement (ex : document Cerfa fourni par le Ministère de l'Agriculture ou à défaut commémoratif LVD/DDPP, DDETSP)
- Ce matériel biologique est de catégorie B : nécessitant un étiquetage «UN3373»
- Il est éventuellement possible d'utiliser un emballage réutilisable ; que nous vous renverrons si vous en payez le retour, ou que nous tiendrons à la disposition de votre coursier.

Questions / Réponses

- Inconvénients de la congélation du prélèvement : **NON** (mais décalage du diagnostic d'une journée)
- Réception d'un prélèvement les samedi, dimanche et jours fériés : **OUI**
- Emballage et/ou fixation dans le formol : **NON**
- Possibilité de pratiquer un diagnostic sur un animal mort depuis plusieurs semaines : **OUI** (conditionnée cependant à l'état du prélèvement à réception)
- Délai de résultats définitifs : ≤ 5 jours après réception du prélèvement.
- Réponses adressées: Au Directeur de la DDPP/DDETSP
- Existe-t-il des tests de sérologies antirabiques canines ? : **OUI** (non réalisés au CNR Rage)

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CNRRAGE

Diagnostic Biologique

La recherche de virus rabique s'effectue sur prélèvement d'encéphale



Techniques utilisées

2 techniques sont réalisées systématiquement pour le diagnostic (sous réserve de l'état du prélèvement) :

- La technique de référence type : immunofluorescence directe (FAT)* sur impression de corne d'Ammon et de bulbe rachidien (voir du cortex) avec un anticorps polyclonal antinucléocapside rabique couplé à une molécule fluorescente.
- L'isolement du virus sur culture de neuroblastomes murins (RTCIT)*.

La compétence du laboratoire pour la réalisation de ces deux essais (indiquées par le symbole *) est attestée par le Cofrac avec l'accréditation N°1-1692, Essais (portée disponible sur www.cofrac.fr)

**Animaux non
susceptibles de
contamination humaine**

Envoyer à l'ANSES-Nancy (03-83-29-89-50)

Référence	Version	Date
RR000101-01	I	03/04/26